



Section CPAM Rouen

Dans nos organismes, la situation au travail est de plus en plus insupportable.

L'objectif des Caisses Nationales et du Ministère est de réduire les coûts de gestion sur le dos des assurés et des personnels.

Mutualisation des tâches voire projet d'externalisation d'activité, regroupements d'organismes sont les priorités des Directions qui relaient fidèlement la politique des caisses nationales.

Dans tous les services, la situation est tendue (surcharge de travail, effectifs insuffisants, changement de réglementation sans moyens, stress, pression de la hiérarchie, harcèlement).

Les Directions considère les agents (employés et cadres) comme des pions qu'elle peut bouger à sa guise.

Ce lundi de pentecôte est l'occasion de montrer notre mécontentement.

Déjà en étant payé (avec des petits salaires), notre vie au travail est de plus en plus insupportable, alors n'acceptons pas de subir la même chose en n'étant pas payé !

Toutes et tous en grève le lundi 5 juin 2006.



Non au travail gratuit Tous et toutes en grève le 5 juin 2006 !

Non au travail gratuit ! En obligeant les salariés à travailler le lundi de Pentecôte sans être payés, la loi du 30 juin 2004 "relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées" rompt avec un principe fondamental en droit du travail : tout travail mérite salaire. Un grave précédent qui peut ouvrir la voie à la mise en place d'autres journées de travail non rémunérées, au nom de la "solidarité". Pour l'Union fédérale SUD Protection sociale, le lundi de Pentecôte doit redevenir une journée payée et chômée.

Culpabilisation des seuls salariés

Sous couvert de "solidarité", cette opération de culpabilisation fait en réalité supporter aux seuls salariés l'essentiel des efforts qui doivent intervenir en faveur des personnes dépendantes. Les travailleurs indépendants, commerçants, artisans agriculteurs et professions libérales sont dispensés de cette "corvée".

Une bonne affaire pour les employeurs

Les employeurs sont également épargnés. En effet, une journée de travail non rémunérée représente pour eux une économie égale à 0,5 % du salaire annuel, alors que la contribution qu'ils doivent reverser ne représente que 0,3 % de ce même salaire. Les employeurs encaissent la différence, de même que la totalité du chiffre d'affaires réalisé ce jour-là pour le secteur industriel et marchand. Il s'agit en fait d'une énorme supercherie pour baisser le coût du travail. Le gouvernement n'offre pas une journée de travail gratuit aux personnes âgées et handicapées, mais aux employeurs.

Remise en cause de la RTT

Au-delà, ce texte remet aussi en cause la réduction du temps de travail, en portant la durée légale annuelle du travail de 1600 à 1607 heures. Bien évidemment l'obligation de travailler gratuitement une journée supplémentaire sera plus durement ressentie encore par les 7 millions de salariés qui ne bénéficient pas des 35 heures. D'un côté, le gouvernement et le Medef prétendent "réhabiliter le travail" et déclarent haut et fort qu'il faut travailler davantage pour gagner plus. D'un autre côté, ils initient des mesures qui augmentent la durée du travail pour une moindre rémunération. Cherchez l'erreur !

Et la Sécurité Sociale ?

Enfin, si les salariés sont mis à contribution, leurs représentants n'ont qu'un contrôle limité sur l'utilisation des fonds collectés. Au lieu de confier ces fonds aux caisses de Sécurité sociale, gérées de façon paritaire, le gouvernement a décidé de les attribuer à une structure spécifique, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), où les organisations syndicales sont représentées de façon minoritaire. Qui plus est, la CNSA ne fait que redistribuer les sommes collectées aux conseils généraux, qui en ont la gestion concrète. Pour l'union fédérale Sud Protection sociale, le handicap et la perte d'autonomie, comme la retraite ou la maladie, constituent des risques sociaux. A ce titre, ils devraient être pris en charge par la Sécurité sociale. Ils devraient également être couverts par des cotisations sociales et non par un impôt qui, à l'égal de la CSG, pèse sur nos salaires mais sur lequel nous n'avons aucun droit de regard. Un financement plus solidaire et plus équitable qui mettrait les employeurs à contribution.

Une seule solution : la mobilisation

Comme pour le CPE, il est clair que seule une mobilisation unitaire de tous les salariés permettra d'obtenir l'abrogation de cette loi dangereuse pour le droit du travail, inéquitable pour les salariés et inadaptée aux besoins sociaux. Déjà, certains employeurs, sous la pression de leurs salariés, ont fini par rétablir la journée du lundi comme chômée et payée. Sud Protection sociale a également déposé des recours aux Prud'hommes pour contester les retenues sur salaires en cas de grève. Il faut élargir la contestation. **C'est dans cette optique que l'Union fédérale appelle tous les salariés du secteur de la protection sociale à faire grève le lundi 5 juin.**